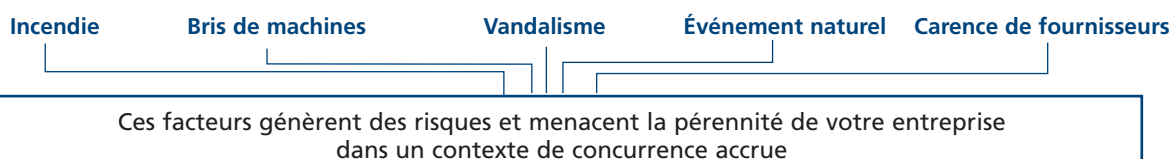


MARSH



Vos enjeux : Protéger votre outil de production contre les dommages en optimisant votre budget

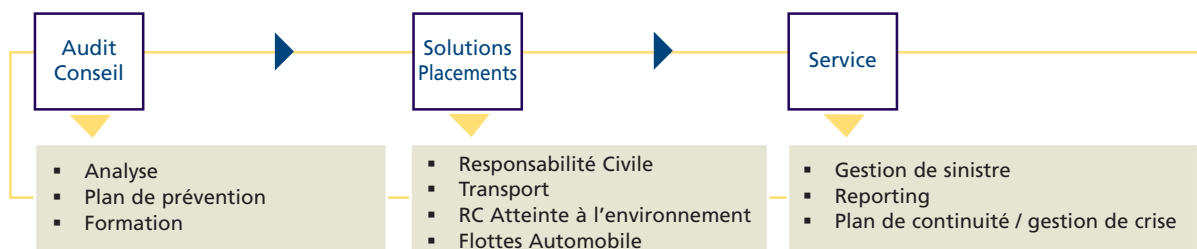


Notre solution : « Plasturgie'Assur », une offre d'assurance Dommages aux biens, à tarif négocié, unique sur le marché

Plasturgie'Assur est un contrat Dommages aux biens en formule "Tous Risques Sauf", avec dérogation à la règle proportionnelle, étudié pour votre profession et agréé par la Fédération de la Plasturgie.

Dommages aux biens	Pertes financières
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incendie, explosions, dégâts des eaux, événements naturels... ▪ Garantie du bris de machines sur l'ensemble de votre matériel, sans désignation ▪ Couverture des moules, confiés ou non, dans vos locaux et chez vos sous-traitants ou donneurs d'ordre ▪ Garantie globale de tous les frais, pertes et recours consécutifs à un sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Couverture des carences de fournisseurs ▪ Garantie des pénalités de retard ▪ Pertes d'exploitation

Marsh peut vous aider dans la mise en place d'outils de prévention adaptés à la taille de votre entreprise, et vous accompagne également dans l'analyse et la couverture de l'ensemble de vos risques.



Les atouts Marsh Une équipe dédiée, réactive et disponible apportant à nos clients une forte assistance commerciale et un service technique de qualité,
Un accès privilégié au réseau Marsh avec un service international permettant de vous accompagner dans votre développement à l'étranger
Une expérience reconnue sur la problématique RC du secteur automobile.

Concrètement



Un moule, confié à une société sous-traitante pour l'industrie automobile par un important donneur d'ordre, est endommagé lors de son utilisation.

Ce moule n'étant pas couvert dans le cadre du contrat d'assurance souscrit, la société doit prendre à sa charge les frais de réparation de ce moule ainsi que les pertes financières afférentes.

Une assurance Dommage aux biens intégrant les objets confiés tels que les moules, couvre à la fois les dommages causés à ceux-ci ainsi que les pertes d'exploitation engendrées par leur immobilisation.



Un court-circuit sur un transformateur dans un atelier d'extrusion, provoque un incendie. L'embrasement très rapide du fait des matières stockées rend l'incendie difficilement maîtrisable par les pompiers. Plus de 80% de l'outil de

production est détruit, entraînant le chômage technique pour plus de 150 personnes, pendant les 8 mois de reconstruction de l'atelier.

Outre la prise en charge des coûts inhérents à ce sinistre, **Plasturgie'Assur** vous accompagne en amont dans la mise en place de mesures de prévention adaptées à votre activité et à votre structure, telle que la thermographie infrarouge.

Accueil commercial

Paris

Tél. 01 41 34 56 56

Fax 01 41 34 57 75

commercial.paris@marsh.com

Lyon

Tél. 04 72 83 42 89

Fax 04 72 83 42 80

commercial.lyon@marsh.com

Aix en Provence

Tél. 04 42 90 64 80

Fax 04 42 90 64 99

commercial.aix@marsh.com

Bordeaux / Toulouse

Tél. 05 56 79 95 95

Fax 05 56 79 95 96

commercial.bordeaux@marsh.com

Marsh S.A.

Siège Social

Tour Ariane – La Défense 9

92088 Paris La Défense Cedex

01 41 34 50 00

Fax 01 41 34 55 00

www.marsh.fr

MARSH S.A. Société de Courtage d'Assurance
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 5 807 566 Euros
R.C.S. Nanterre B 572 174 415
Garantie financière et assurance
de responsabilité civile professionnelle conformes aux
articles L 530-1 et L 530-2 du code des assurances

Direction de la Communication.
Tous droits réservés 2007

Document non contractuel